



Conseil de la Ville

Règlement RV-2018-18-32 modifiant le Règlement RV-2016-16-49 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Remplacement de l'annexe A

Le Règlement RV-2016-16-49 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire est modifié par le remplacement de l'annexe A par l'annexe A jointe au présent règlement.

Adopté le 26 juin 2018

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 3 JUILLET 2018